Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Que dois-je faire?

Par Clarou16

Bonjour à tous,

En novembre 2015, une amie à moi avait besoin d'effectuer une commande sur un site internet avec mon compte personnel sur ce site.
Je l'ai donc laissé faire et après ça, j'ai bien-sur modifié mon identifiant ainsi que mon mot de passe.
Cette personne a choisi de payer en 4 fois sur ce site internet et faire livrer sa commande chez moi (il s'agissait de cadeaux de noël pour ses enfants) et aujourd'hui en allant sur mon profil, je me suis rendu compte que j'avais plusieurs messages, avis d'impayé, recouvrement amiable, mise en demeure, et avis d'information FICP..
La personne en question n avait donc pas l'argent nécessaire pour payer sa commande en 4 fois et n'honore pas ses paiements. J'ai téléphoné au service recouvrement du site internet qui m'a dit que comme le compte était à mon nom, et que je devais donc en assumer les conséquences, c'est à dire payer la commande de la personne.

J'ai donc été obligée de régler la somme due afin de ne pas être dans les fichier banque de France pendant 5 ans, j'ai essayé de contacter la personne ayant effectué la commande (avec qui je n'ai plus de contact aujourd'hui), elle m'a tout simplement renvoyé ballader avec un LOL et en me raccrochant au nez...

Est ce que je peux faire quelque chose pour pouvoir récupérer mon argent? Porter plainte?

Merci de vos réponses et n'hésitez pas à me demander des précisions